



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

économie, industrie et emploi : structures administratives

Question écrite n° 19942

Texte de la question

M. Pascal Deguilhem attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé de l'industrie et de la consommation sur les conséquences de la réorganisation des structures de l'État au travers de la révision générale des politiques publiques (RGPP) pour ce qui concerne la direction de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF). De par sa présence sur tout le territoire, la DGCCRF est en mesure de réagir rapidement à toute alerte portant sur des produits alimentaires, sur des produits industriels ou sur des prestations de services. Ce fonctionnement en réseau, combiné au travail de ses agents en contact direct avec le tissu économique, lui permet de déceler les ententes illicites et les abus qui aboutissent aux saisines du conseil de la concurrence. Souvent le premier et unique recours des consommateurs, la DGCCRF est en mesure de répondre à la majorité de leurs attentes, soit en saisissant des plaintes qui lui parviennent, soit en réorientant les consommateurs vers la solution la mieux adaptée à leurs problèmes. Aujourd'hui, la mission « concurrence » risque d'être abandonnée par le rattachement d'un corps d'enquêteurs de la DGCCRF au conseil de la concurrence. Cette opération aura pour premier effet de supprimer le réseau territorial qui permet de déceler les pratiques illicites à leur source. Regrouper le service d'enquêtes avec l'autorité chargée de sanctionner les pratiques anticoncurrentielles paraît contraire à l'un des principes fondateurs de la République qu'est la séparation des pouvoirs. Dans quelques mois, suivant les principes de la RGPP, les services départementaux de la DGCCRF risquent d'être démantelés privant les consommateurs d'un interlocuteur reconnu et compétent. Il le remercie de bien vouloir lui donner sa position sur ce sujet.

Texte de la réponse

La direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF), comme l'ensemble des administrations et programmes publics, fait actuellement l'objet d'un examen dans le cadre de la revue générale des politiques publiques (RGPP). L'ensemble de ses missions, tant de sécurité et de protection économique des consommateurs que de régulation concurrentielle, est couvert par ce processus. Dans ce cadre, il s'agit d'assurer la meilleure efficacité de l'action des pouvoirs publics et une plus grande cohérence dans la conduite des politiques publiques. Pour ce qui concerne plus particulièrement la mission de régulation concurrentielle des marchés, l'action menée par la DGCCRF et les résultats obtenus figurent au nombre des éléments pris en compte pour conduire aux décisions qui devraient être prochainement prises, avec pour seul objectif de permettre une plus grande protection du consommateur, notamment grâce à une meilleure régulation concurrentielle du marché. Ainsi, il est inclus dans le projet de loi de modernisation de l'économie une habilitation à prendre par voie d'ordonnance les dispositions nécessaires à la modernisation de la régulation de la concurrence. Cette réforme permettra de renforcer la lutte contre les pratiques illicites qui font augmenter artificiellement les prix. Elle rendra le dispositif français de lutte contre les pratiques anticoncurrentielles plus lisible et plus performant. En tout état de cause, l'ensemble des missions exercées par la DGCCRF revêtent une importance reconnue, de même que le professionnalisme de ses agents, pour qui de nouveaux champs d'investigation et des nouveaux pouvoirs ont été accordés, notamment par la loi n° 2007-1774 du 17 décembre 2007 d'adaptation au droit communautaire dans les domaines économique et financier, en

particulier en matière de publicité mensongère et de contrôle dans les secteurs du tourisme et de l'immobilier, et par la loi n° 2008-3 du 3 janvier 2008 pour le développement de la concurrence au service des consommateurs, notamment en ce qui concerne les relations industrie-commerce, les communications électroniques, le secteur bancaire et la vente à distance.

Données clés

Auteur : [M. Pascal Deguilhem](#)

Circonscription : Dordogne (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19942

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Industrie et consommation

Ministère attributaire : Industrie et consommation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er avril 2008, page 2802

Réponse publiée le : 27 mai 2008, page 4494